

CONCOURS D'ENTRÉE EN INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Dossier d'inscription pour les candidats suivants :

- Bacheliers ou équivalences
- Titulaires du Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique (DEAMP)
- Titulaires du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS) ou d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP)
- Personnes ayant réussi au Jury Régional de Présélection

Clôture des inscriptions : lundi 5 mars 2018

(cachet de la poste faisant foi)

Pour les candidats demeurant dans les DOM-TOM : merci de poster votre dossier au moins 10 jours avant la date de clôture.

Dates du concours :

- **Bacheliers ou équivalences ou DEAMP**
 - épreuve écrite (admissibilité) : mercredi 4 avril 2018
 - épreuve orale (admission) : jeudi 7 et vendredi 8 juin 2018
- **Titulaires du DEAS ou DEAP**
 - épreuve écrite (admission) : mercredi 4 avril 2018

La rentrée administrative aura lieu les 27 et 30 août 2018.
Votre présence est obligatoire.

Dossier à renvoyer impérativement par courrier à :

Institut de Formation Interhospitalier Théodore Simon
3, avenue Jean Jaurès - 93331 Neuilly-sur-Marne Cedex

Téléphone secrétariat : 01.49.44.36.36

E-mail : a.coeur@ifits.fr

www.ifits.fr

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

**PIECES A FOURNIR
POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION AU CONCOURS D'ENTRÉE
D'INFIRMIER(E)**

1. La **fiche d'inscription**, ci-jointe, complétée et signée.

2. Une **photo d'identité** (à coller ou agraffer sur la fiche d'inscription ci-jointe).

Cette photo doit être « tête nue, de face, et sur fond blanc » conformément à la réglementation sur les photographies de pièces d'identité.

3. Pour les personnes de nationalité française :

- Une photocopie de la **carte d'identité** en cours de validité ou une photocopie du **passport** en cours de validité.

Pour les personnes de nationalité étrangère :

- Une photocopie du **passport en cours de validité.**

- Une photocopie du **titre de séjour en cours de validité.**

4. La photocopie¹ du **baccalauréat** (*relevé de notes non accepté*) ou de **l'équivalence du baccalauréat** ou du **DAEU (Diplôme d'Accès aux Études Universitaires)**

Ou

Un **certificat attestant de l'inscription en classe de terminale** pour l'année 2017/2018

Ou

Une **attestation de réussite au Jury Régional de Présélection**

Ou

La photocopie du **Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant** ou du **Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture** ou du **Diplôme d'Etat d'Aide Médico-psychologique, accompagnée d'un ou plusieurs certificats d'employeur(s)**² attestant d'un exercice professionnel (en l'une ou l'autre de ces qualités) d'au moins trois ans à la date du début des épreuves (4 avril 2018).

5. Un chèque bancaire ou postal de **91 Euros**, à l'ordre de **l'Agent Comptable du G.I.P.**

**Ces droits d'inscription restent acquis,
même en cas de désistement, d'absence ou d'échec au concours.**

¹ La photocopie des diplômes doit être certifiée conforme par le candidat lui-même, qui y apposera la mention « certifié conforme », la date et sa signature. Les originaux seront vérifiés par l'IFSI après les épreuves d'admission, lors de l'inscription définitive.

² Les certificats des employeurs doivent préciser la durée du travail **à temps complet**. En cas de travail en Intérim : les certificats doivent mentionner **le total du nombre d'heures effectuées. Les bulletins de salaire ne sont pas acceptés comme justificatifs.**



Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

N° d'enregistrement :

**FICHE D'INSCRIPTION
CONCOURS D'ENTRÉE D'INFIRMIER(E)**

NOM patronymique (jeune fille) : **PRÉNOM** :

NOM D'ÉPOUSE :

SEXE : Féminin Masculin

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

SITUATION DE FAMILLE :

NATIONALITÉ :

N° DE SÉCURITE SOCIALE :

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL :

VILLE :

DOMICILE : **PORTABLE** :

TRAVAIL : **E-MAIL** :

**PHOTO
A COLLER OU
AGRAFER**

TITRES D'INSCRIPTION (cocher la case correspondante)

- | | |
|---|---------------------------|
| <input type="checkbox"/> Baccalauréat – Série : | Année d'obtention : |
| <input type="checkbox"/> Equivalence du baccalauréat – Nature du diplôme : | Année d'obtention : |
| <input type="checkbox"/> Candidat inscrit en terminale – Série : | Année Scolaire 2017/2018 |
| <input type="checkbox"/> Jury Régional de Présélection : | Année d'obtention : |
| <input type="checkbox"/> Diplôme d'Etat d'Aide Soignant : | Année d'obtention : |
| <input type="checkbox"/> Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture : | Année d'obtention : |
| <input type="checkbox"/> Diplôme d'Etat d'Aide Médico-psychologique : | Année d'obtention : |

ATTESTATION

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document et la conformité des photocopies et documents transmis.

A..... le

Signature

Partie réservée
à
l'administration

- Photocopie carte d'identité, passeport ou titre de séjour
- Photocopie diplôme ou attestation d'inscription en terminale
- Certificat(s) de travail
- Chèque de 91 €

OBLIGATIONS VACCINALES A RESPECTER
AVANT L'ENTREE EN FORMATION PARAMEDICALE



**IL EST IMPOSSIBLE DE SUIVRE CETTE FORMATION SANS UNE
IMMUNISATION CONFORME A LA REGLEMENTATION**
METTEZ A JOUR VOS VACCINATIONS DES MAINTENANT

Vous souhaitez suivre une formation paramédicale :

- Vous devez obligatoirement être immunisé contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, l'hépatite B et la tuberculose
- Vous devrez fournir la preuve de votre immunisation **lors de votre inscription dans l'Institut**, par la présentation d'un certificat des vaccinations obligatoires pour la formation.

Coût de la formation

1°) Le coût de votre formation est pris en charge par le Conseil Régional si, au moment de l'entrée en formation, vous appartenez à l'une des catégories suivantes :

- Elève ou étudiant âgé de 25 ans ou moins (sauf les apprentis)
- Elève ou étudiant sorti du système scolaire depuis moins de deux ans (sauf les apprentis)
- Demandeur d'emploi (catégories A et B), inscrit à pôle emploi depuis six mois au minimum
- Bénéficiaire d'un contrat aidé (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, Contrat Initiative Emploi, Emploi d'Avenir) y compris en cas de démission
- Bénéficiaire du RSA.
- Elève ou étudiant dont le service civique s'est achevé durant l'année précédant l'entrée en formation

Vous devrez néanmoins payer des droits de scolarité, des frais pédagogiques (fascicules...), des tenues de stage et éventuellement une cotisation à la sécurité sociale étudiante.

2°) Si vous appartenez à l'une des catégories suivantes et que vous ne bénéficiez pas d'une prise en charge de votre employeur ou de tout autre organisme financeur, vous devrez payer un coût annuel de formation s'élevant pour l'année 2018-2019 à 3050,00 Euros (en plus des droits de scolarité et des frais pédagogiques).

- Salarié du secteur public (y compris en disponibilité) ou du secteur privé
- Démissionnaire (sauf pour les bénéficiaires d'un contrat aidé)
- Demandeur d'emploi ayant mis fin à un contrat de travail par démission ou rupture conventionnelle dans les six mois précédant l'entrée en formation
- Apprenti
- Passerelles entre formations paramédicales (pour les candidats ayant déjà débuté ou terminé une autre formation paramédicale)
- Personne ayant fait une année de préparation au concours d'entrée en IFSI (à l'exception des personnes remplissant une des conditions citées dans le 1^{er} paragraphe)
- Titulaire d'un diplôme de Docteur en médecine obtenu hors U.E.